



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 14 novembre 2024
à 18 heures 30

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Date de la convocation
08/11/2024

Date de publication
18/11/2024

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - SALUZZO Joëlle - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille - DUCRES Jacques.

Procurations :

BONNEFOUX Chantal a donné procuration à RANC Sylvie.
FISCHER Lionel a donné procuration à MALEN Serge.
DEL NISTA Xavier a donné procuration à CACELLI Alex.
CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à LOUIS-VASSAL Patrick.
FILLIERE Thierry a donné procuration à COSTE Josiane.
GUINTRAND Tamara a donné procuration à TRICHARD Frédéric.
COUSTON Rémy a donné procuration à ADAM Carole.
PILLOT Marion a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absent excusé :

ORLANDI Pascal.

Secrétaire de séance :

CUP Christine.

Nature de l'acte : 7.5.7. Autres subventions
DELIBERATION N° 2024-11-86

OBJET : AVANCE SUR SUBVENTION 2025 POUR LE CCAS

RAPPORTEUR : Madame Sandra BOUIX – conseillère communautaire,
conseillère municipale déléguée à la bibliothèque

Les subventions pour l'année 2025 ne seront pas votées avant le mois d'avril avec le budget primitif de la commune.

Depuis plusieurs années, le conseil municipal vote en moyenne une subvention d'un montant de 14 000 € au CCAS.

La subvention communale représentant environ 40% du budget du CCAS, il est proposé de verser une avance de 7 000 € sur la subvention de 2025 pour éviter des problèmes de trésorerie à l'établissement durant son 1^{er} trimestre de fonctionnement.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales réunie le 4 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 7 000 € au CCAS sur 2024 au titre d'une avance sur le montant de la subvention qui sera proposée lors de la séance du vote du budget primitif 2025 et des subventions.

PRECISE que les crédits nécessaires seront ouverts sur l'exercice 2024.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



Secrétaire de séance
Christine CUP

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Christine CUP, is written over a rounded rectangular box.

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/11/2024 de la publication le 18/11/2024 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.